



STAGE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Edito

La loi dite de refondation de l'École, contre laquelle s'est prononcée la CGT Educ'action, prend à contre-pied son objectif affiché de « refonder » l'école, se contentant le plus souvent de renforcer les dispositifs déjà existants. La décision de décentraliser encore plus la voie professionnelle, via la carte des formations, est un axe majeur de la politique éducative de ce gouvernement.

Avec la future loi sur l'Apprentissage, une partie des formations sous statut scolaire est à terme menacée. Le gouvernement, les régions favorisent l'apprentissage qui est présenté comme un remède miracle à la difficulté scolaire et aux sorties du système éducatif sans qualification... Pas une semaine sans un nouveau rapport censé nous convaincre que la « mixité » des publics (apprentis-lycéens) et la mixité des parcours (au début sous statut scolaire puis ensuite en apprentissage) sont très simples à mettre en place et utiles pour les élèves...

Si changement il y a, c'est bien dans l'accélération des arguments fallacieux et des statistiques habilement détournées !

Du côté du bac pro en 3 ans et des CCF, aucun changement non plus : on se demande bien d'ailleurs pourquoi on changerait une politique qui a démontré sa nocivité...

Stoppons la dégradation continue de nos conditions de travail et celles de nos élèves, défendons des revendications ambitieuses pour nos LP/LPO/SEGPA/EREA

**Mardi 3
décembre 2013
Au Lycee professionnel
Cisson à Toulon
De 9h00 à 17h00**

Programme de la journée de formation

- l'évolution de la carte des formations en lien avec la loi d'orientation
- la mixité des parcours, des publics
- les BTS, l'après bac pro
- les classes passerelles
- le campus des métiers
- les PMFP, les CCF...

Nous avons besoin de **votre avis**, de **votre réflexion**, de **votre vécu** sur l'enseignement professionnel et sur vos conditions de travail



BAC PRO 3 ANS (2009 / 2013)

le bilan désastreux de la réforme

Annoncée, dès septembre 2008, par la généralisation du baccalauréat en 3 ans, la réforme qu'ont réussi à imposer en 2009 les ministres DARCOS et CHATEL, a aujourd'hui 4 années d'existence. Après le départ de Sarkozy et l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Education, Vincent PEILLON, les personnels de l'enseignement professionnel pouvaient espérer qu'une réflexion s'engage rapidement à partir du constat catastrophique que nous tirons de cette réforme. Malheureusement il n'en est rien. L'année scolaire 2012 / 2013 a été une année blanche, donc une année de perdue, en ce qui concerne l'indispensable redressement de l'enseignement professionnel.

Cette réforme, fortement dénoncée par les personnels et des organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, a aujourd'hui apporté la preuve de sa nocivité.

— **Le décrochage scolaire**, loin de se réduire, est plus important qu'avec un cursus en 4 ans et l'articulation BEP / Bac pro. Il est d'environ 20 % entre la classe de seconde et celle de première professionnelle. Une partie des élèves semble perdue et ne comprend pas le sens réel de leur orientation.

— **Les conditions de travail des élèves**, comme des personnels, se sont dégradées. Les effectifs élèves ont augmenté sous l'effet combiné des suppressions de postes et de l'absence

volontaire, d'indications précises pour les seuils de dédoublement et les demi-groupes. La mise en place des nouvelles grilles horaires, tri-annualisées, avec des blocs horaires à partager entre différentes disciplines, a potentiellement introduit des conflits dans les équipes pédagogiques, chaque collègue ayant la volonté de préserver la qualité de son enseignement dans un contexte de pénurie. **C'est la concurrence entre disciplines, entre collègues... en plus de la concurrence entre établissements.**

— **La réduction du nombre d'heures d'enseignement**, qu'a entraînée la disparition d'une année de formation, a comme conséquence une appropriation partielle des programmes nationaux par les élèves.

Qui peut, aujourd'hui, prétendre avoir "bouclé" correctement le programme alors que les 22 semaines de PFMP, les CCF et une année de moins de scolarité ont sérieusement entamé le potentiel horaire. L'accompagnement personnalisé, lorsqu'il est mis en place, ne peut pas résoudre réellement les difficultés que rencontrent les élèves.

Au pire, cela renvoie l'échec à la responsabilité individuelle de l'élève ou à celle des enseignants.

Il est urgent pour nous d'obtenir l'ouverture de discussions avec le ministère sur l'avenir de la voie professionnelle. Il faut remettre en place des parcours diversifiés en 3 ou en 4 ans vers le baccalauréat professionnel. Il faut laisser une

vraie possibilité aux élèves de CAP de poursuivre avec succès vers le baccalauréat. La CGT a des propositions. Cela demande des

moyens, il faudra les obtenir par nos mobilisations.

CAMPUS DES METIERS

Un pas de plus vers la régionalisation de l'enseignement professionnel.

Initié par Nicolas Sarkozy, le projet d'un acte 3 de décentralisation est repris par François Hollande. Finalement divisé en trois parties, pour des raisons de prudence dans la perspective des élections municipales de 2014, le deuxième volet de ce projet fait des régions des acteurs majeurs de la politique menée en faveur de l'emploi et de la jeunesse **en les rendant pleinement compétentes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et en leur conférant un rôle de coordination et d'animation du service public de l'orientation.** "La région élabore le contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles". Ce contrat de plan définit, sur le territoire régional et notamment par bassin d'emploi, les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire. La région aura donc la maîtrise de la carte des formations.

L'appel à projets pour la mise en place de « **campus des métiers et des qualifications** » lancé par la lettre du 6 mai participe à cette même logique : **présenter l'enseignement professionnel comme un atout pour le redressement productif de la France et asservir l'offre de formation aux besoins immédiats et à court terme du patronat local qui plus est !** Cette logique aura à coup sûr des conséquences désastreuses sur l'orientation, les conditions d'études et la poursuite d'études des jeunes. Comment envisager de regrouper dans une même classe des élèves et des apprentis quand on sait que les uns seront payés et que les autres ne le seront pas ? Bonjour la motivation...

Quel impact sur nos conditions de travail ?

Comment mettre en place des progressions quand les uns seront présents une semaine sur deux et les autres en formation 6 à 8 semaines par an ?

Quelle pédagogie pour quelle efficacité ?

Il est donc plus qu'urgent de nous mobiliser dès à présent pour faire entendre nos revendications et refuser ces pratiques qui remettent en cause le caractère national de la formation initiale et accélèrent le démantèlement du Service public d'éducation de la voie professionnelle !



CGT Educ'action Var, bourse du travail, avenue Collet, 83000 Toulon
cgt-educaction83@orange.fr 06 59 95 68 28 www.cgt-educaction-var.fr

La demande de congé doit être faite par écrit et sur papier libre au chef d'EPLE ou au Directeur au moins un mois à l'avance. (voir modèle de lettre)

Contrairement aux demandes d'autorisation d'absence pour des réunions syndicales, toute demande de convocation, par votre hiérarchie, est un abus de pouvoir.

Par contre à la fin du stage il sera remis **un certificat de présence** que les stagiaires auront à remettre à leur hiérarchie (si elle le demande).

Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage. Ce stage relève du droit syndical. Il ne peut vous être refusé.

Inscrivez-vous rapidement par mail à l'adresse du syndicat : cgt-educaction83@orange.fr ou en téléphonant au 06 59 95 68 28

NOM :

Prénom :

Etablissement

Adresse professionnelle

Adresse personnelle

Modèle de lettre à rédiger et à déposer
au secrétariat de ton EPLE ou au
directeur de ton école

A le 2013

Madame le Recteur de l'académie de Nice
s/c de Monsieur/Madame le chef d'établissement

Objet : demande de congé de formation syndicale

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement/école conformément au décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à un stage de formation syndicale intitulé « Militer à la CGT Educ'Action »

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la Formation Syndicale CGT, organisme agréé à dispenser cette formation.

Elle aura lieu le : Mardi 3 décembre 2013 au LP Cisson de Toulon de 9h à 17h

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)



CGT Éduc'action Var, bourse du travail, avenue Collet, 83000 Toulon
cgt-educaction83@orange.fr 06 59 95 68 28 www.cgt-educaction-var.fr